



Licensiement en masse dans une entreprise non menacée

Par **buncool**, le **02/12/2008** à **14:59**

Bonjour, l'entreprise dans laquelle je suis employé mais sans certitude pour l'avenir s'est mis du jour au lendemain à restructurer toutes les équipes qui travaillent pour elles à la baisse : Entre licenciements économiques et arrangement à l'amiable une 15 aine de personnes voient leur contrats s'achever avant début janvier 2009. rnrnJe pense qu'ils s'agit de méthode abusives justifiés officiellement par "la crise" mais leurs raison de licencier est que les objectifs n'ont pas été atteint, malgré tout on est pas en déficit. C'est pourquoi j'aimerais connaître mes droits afin d'agir au mieux.rnrnJe suis en CDI depuis juillet 2008, avant cela en CDD pendant 6 mois dans cette même boîte. rnrnJe ne sais pas encore si je dois partir seulement à la fin de la semaine, si c'est le cas j'aurai été prévenu moins d'un mois avant la rupture de contrat. rnrnIls proposent 2 choses: Un licenciement économique, 1 mois de salaire versé + assedics (si j'ai bien compris) ou un arrangement à l'amiable allant de 2 à 3 mois de salaires. Je ne sais pas quoi faire si quelqu'un peut m'aider et à des questions complémentaires qu'il n'hésites pas.rnrnMerci, d'avoir lu ceci.